

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 6 DECEMBRE 2022**

Réuni sous la présidence de Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2022-020 : ACCORDE à l'unanimité une subvention de 500 € au TELETHON au titre de l'année 2022.

DEL-2022-021 : AUTORISE à l'unanimité la signature de la convention cadre triennale 2022 - 2024 relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Essonne.

DEL-2022-022 : APPROUVE la décision modificative n°1 du budget telle qu'elle lui est présentée.

DEL-2022-023 : DECIDE à l'unanimité d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat d'assurance groupe statutaire négocié par le Centre de Gestion, et jusqu'au 31 décembre 2026.

DEL-2022-024 : APPROUVE à l'unanimité les termes du projet de convention annexé à la délibération, visant la constitution du groupement de commandes « location de cars et le transport de car ».

DEL-2022-025 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 20 septembre et le 15 novembre 2022.

Fait à Paray-Vieille-Poste, le 16 décembre 2022.

La Présidente du CCAS,




Nathalie LALLIER.